Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_152-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 11 décembre 2025

Date de convocation : 04 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de La Groise, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Objet : Délibération 2025/152 portant présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Membres présents (59) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, SCAILTEUX René, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DAUCHET Martine, DOYER Claude, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, MARTIN Rémy (S), LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, BALEMBOIS Bernard, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme,

Membres excusés (2) : HERBET Marie-Françoise, JUMEAUX Stéphane,

Membres absents (5) : LOIGNON Laurent, MATON Audrey, TRIOUX COURBET Sandrine, BASQUIN Etienne, RICHEZ Jean-Pierre,

Membres ayant donné procuration (8) : MAILLARD Laurent à PORTIER Carole, SOUPLY Paul à DUDANT Pierre-Henri, BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, HISBERGUE Antoine à THUILLEZ Martine, RICHOMME Liliane à BONIFACE Didier, MANESSE Joëlle à MODARELLI Joseph, GOURAUD Francis à QUONIOU Henri, MAILLY Chantal à MÉLI Jérôme,

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_152-DE

Délibération 2025/152 portant présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015.

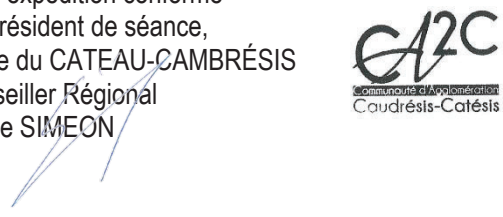
Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter « *un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et (il) décrit les orientations pluriannuelles*. »

Vu les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du CGCT,

L'Assemblée de prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2025 préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2026.
Délibéré à l'unanimité.

Annexe(s) - *Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2025*

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD  IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 15/12/2025 Publication le 16/12/2025 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON 

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**2025_152**
Objet :	**Délibération 2025/152 portant présentation du rapport sur la situation en matière d?égalité entre les femmes et les hommes**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-11 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-200030633-20251211-2025_152-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20251211-2025_152-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 152.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20251211-2025_152-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	137.8 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : A152.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20251211-2025_152-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	611.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2025 à 16h09min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2025 à 16h31min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2025 à 16h32min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2025 à 16h32min30s	Reçu par le MI le 2025-12-15

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_152-DE

Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis

RAPPORT SUR L'EGALITE FEMME – HOMME 2025



Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_152-DE

Préambule

L'égalité entre tous les citoyens est un principe qui figure à l'article premier de la Constitution du 04 octobre 1958.

L'article 61 de la loi n°2014-873 du 04 août 2014 impose aux collectivités territoriales et aux EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement au débat d'orientation budgétaire, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement des collectivités, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport établit un état des lieux en genre concernant la répartition des agents, le temps de travail, la rémunération, les avancements et les départs en formation.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_152-DE

1. Politique interne en matière d'égalité Femme – Homme

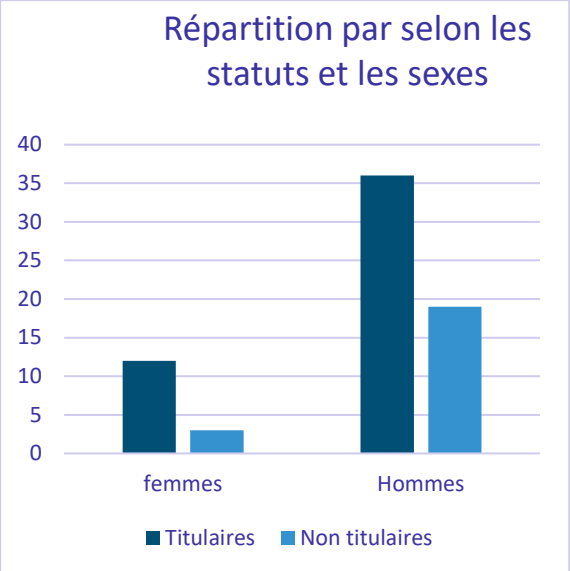
La CA2C peut agir directement pour l'égalité femme – homme.

Le bilan présenté porte sur les 70 agents employés durant l'année 2025 par la collectivité.

a. Répartition statutaire : titulaires / non titulaires

➡ **70 agents employés par la collectivité en 2025**

	Femmes	En %	Hommes	En %	Total	% total des agents
Titulaires	12	25%	36	75%	48	69%
Contractuels permanents	1	100%	0	0%	1	1%
Contractuels non permanents	2	10%	19	90%	21	30%
Total	15	**21%**	55	**79%**	70	100%



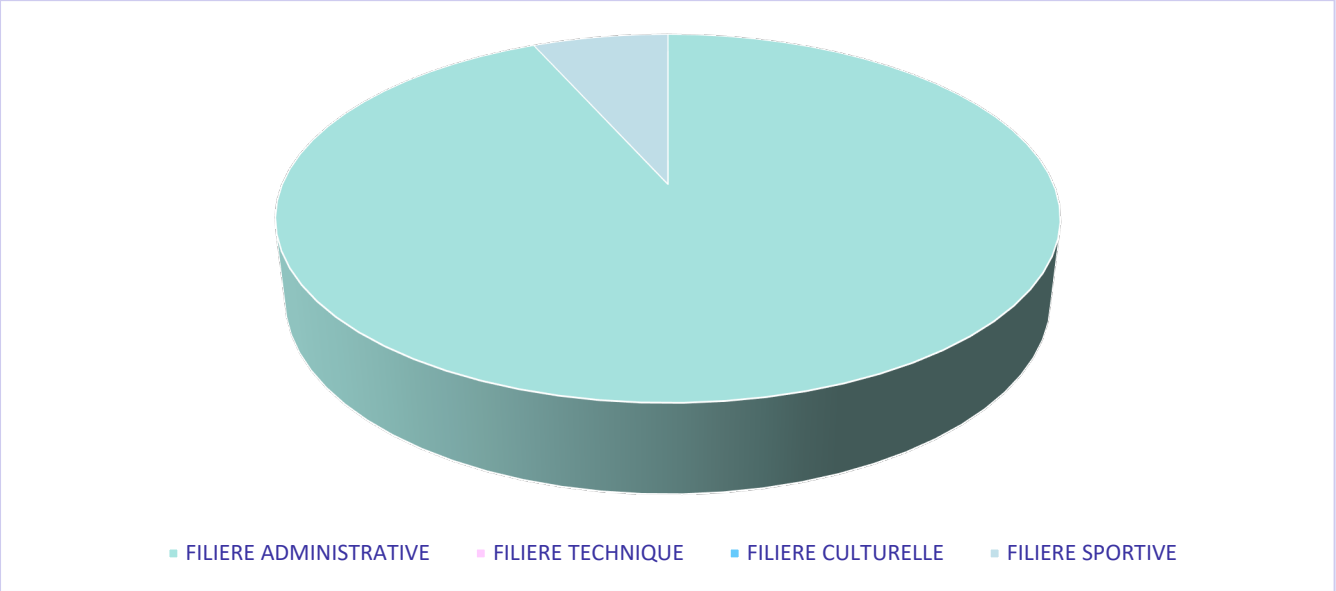
b. Répartition de l'effectif global par filière

	Femmes	% Femmes	Hommes	% Hommes	total	% total
FILIERE ADMINISTRATIVE	14	93%	3	5%	17	24%
FILIERE TECHNIQUE	0	0%	52	95%	52	75%
FILIERE CULTURELLE	0	0%	0	0%	0	0%
FILIERE SPORTIVE	1	7%	0	0%	1	1%
Total	15		55		70	

Les agents de sexe féminin travaillent principalement dans la filière administrative et représentent au global 21 % des postes occupés au sein de la CA2C.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_152-DE

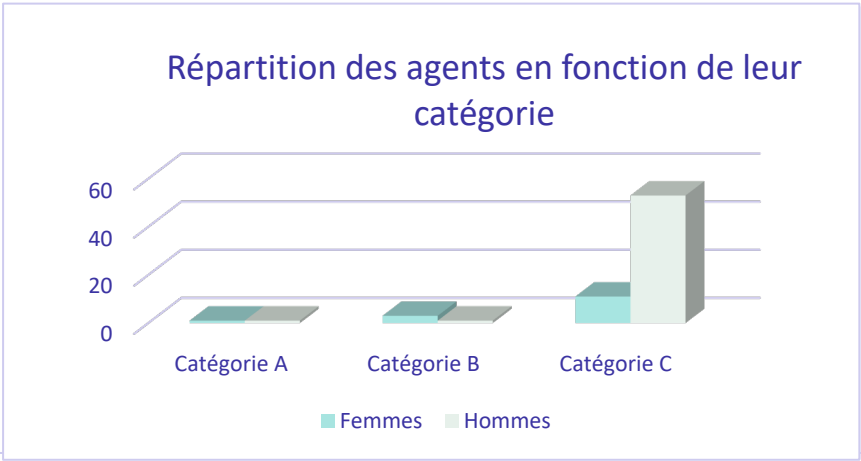
Répartition des femmes selon la filière



c. *Répartition des effectifs par catégorie*

	Femmes	en %	Hommes	en %	Total	% agents
Catégorie A	1	6%	1	2%	2	3%
Catégorie B	3	19%	1	2%	4	6%
Catégorie C	11	75%	53	96%	64	91%
Total	15		55		70	

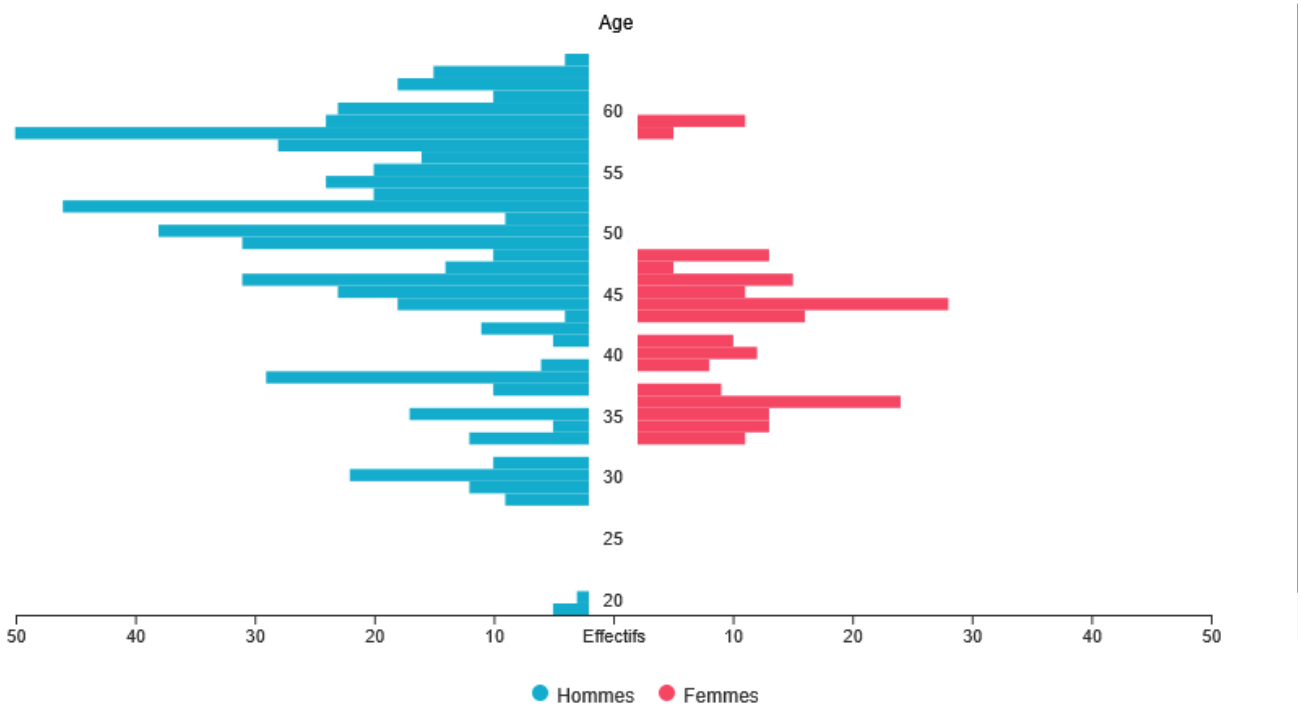
La majorité des femmes et des hommes sont de la catégorie C représentant 91 % de l'effectif global. La catégorie B représente 6% des agents. Elle recense plus de femmes que d'hommes. Enfin, la catégorie A regroupe 2 agents et la parité est respectée.

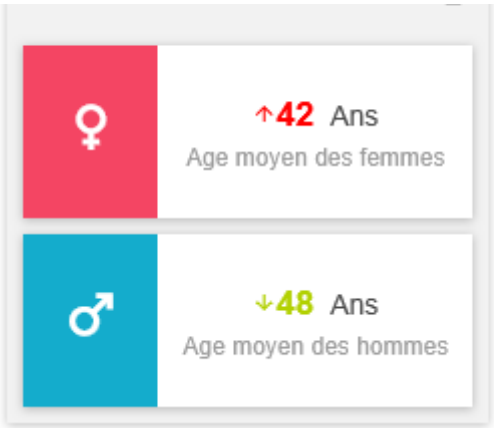


Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_152-DE

d. *Répartition des effectifs par âge*

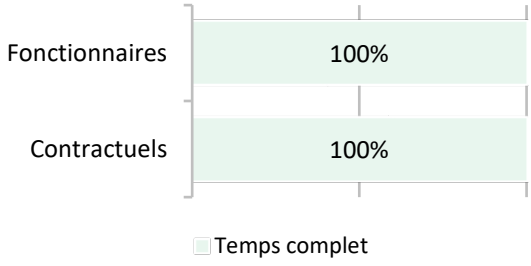
Profil	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Fonctionnaires	33	48	64
Contractuels	19	43	61



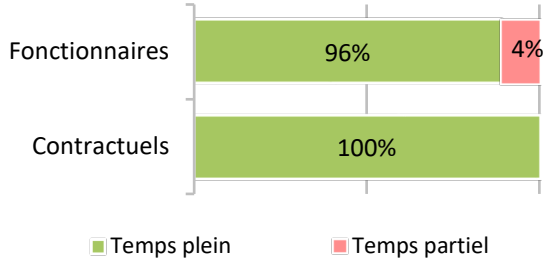


e. *Organisation du travail*

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_152-DE

La filière la plus concernée par le temps partiel est la filière administrative.
13 % des femmes ont sollicité un temps partiel.

f. Rémunération et déroulement de carrière

Coût moyen d'un agent en 2024		
Profil	**Hommes**	**Femmes**
Fonctionnaires	3 437 €	3 800 €
Contractuels	2 623 €	3 985 €

- *Avancement de grade en 2025*

	CATEGORIE A		**CATEGORIE B**		**CATEGORIE C**	
Filières	**Hommes**	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	*0*	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	*0*	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0

- Promotion interne et réussite à un concours en 2025

	CATEGORIE A		**CATEGORIE B**		**CATEGORIE C**	
Filières	**Hommes**	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	*0*	**0**
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	***0***	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

g. Formations suivies

Pour les agents de catégorie A	**Hommes**	**Femmes**	**Total**
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	**0**	**0**	**0**
Formation prévue par les statuts particuliers	0	1	1
dont formation d'intégration	0	1	1
dont formation de professionnalisation	0	0	0
Formation de perfectionnement	**0**	**0**	**0**
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0
Total	**0**	**1**	**1**

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_152-DE

Pour les agents de catégorie B	Hommes	Femmes	Total
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	**0**	**0**	**0**
Formation prévue par les statuts particuliers	0	3	3
dont formation d'intégration	0	0	0
dont formation de professionnalisation	0	3	3
Formation de perfectionnement	**0**	**0**	**0**
Formation personnelle (hors congés formation)	0	-	0
Total	**0**	**3**	**3**
et en %	**0%**	**100%**	**100%**

Pour les agents de catégorie C	Hommes	Femmes	Total
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	**0**	**0**	**0**
Formation prévue par les statuts particuliers	**3**	**4**	**7**
dont formation d'intégration	1	0	1
dont formation de professionnalisation	2	4	
Formation de perfectionnement	**14**	**2**	**16**
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0
Total	**17**	**6**	**23**
et en %	**74%**	**26%**	**100%**

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_152-DE

2. Les actions menées en matière d'égalité femmes-hommes

✓ *Ne pas freiner l'embauche des femmes et des hommes dans les secteurs dits « masculinisés ou féminisés »*

- Indiquer au féminin et au masculin les titres, grades et fonction sur les fiches de postes, offres d'emploi et documents supports produits par la direction des ressources humaines,
- Veiller à la mixité des jurys de recrutement

✓ Respect de l'égalité dans le processus de recrutement

✓ Respect de l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes :
Parmi les 10 plus hautes rémunérations en 2024, il y a autant de femmes que d'hommes.

✓ Encourager les agents à s'inscrire en formation

✓ Rechercher la parité dans les instances de participation

- Représentativité dans les commissions

Dans chaque commission, des femmes sont présentes.
Sur les 74 conseillers communautaires, on compte 34% de femmes et 66% d'hommes.
Le Bureau exécutif est composé d'un Président et de 11 Vice-Présidents, 3 femmes et 9 hommes.